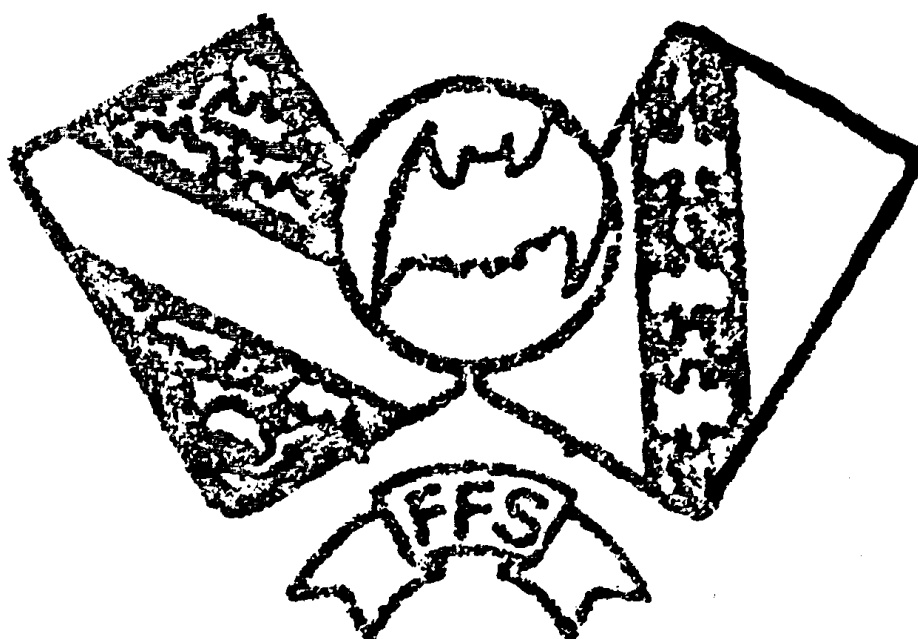


Assemblée Générale 2002

du Comité Départemental

de Spéléologie

de Meurthe et Moselle



Le CDS-54 a pour buts (article 1 des statuts) :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

S O M M A I R E

1 - Statuts.....	5
2 - Règlement intérieur.....	9
3 - Renseignements statistiques du CDS.....	11
4 - Rapport moral.....	15
5 - Rapport d'activités.....	17
6 - Rapport financier.....	19
7 - Inventaire des matériels.....	21
8 - Liste des clubs et représentation.....	23
9 - Les adresses utiles.....	25
Annexes : comptes-rendus des réunions de CD.....	31

1 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie 54 est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la F.F.S. auprès de ses membres au niveau départemental.

Le C.D.S. 54 a pour but :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

Le C.D.S. concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

L'association a son siège social 1 rue de Lorraine 54400 COSNES ET ROMAIN.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du C.D.S., sur simple décision du comité directeur.

ARTICLE 2

Le C.D.S 54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, fédérés à la F.F.S. dans le département de Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la F.F.S.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département et affiliée à la F.F.S. au titre de " membre individuel ".

Est membre de club toute personne physique affiliée à la F.F.S., et membre d'un club dont le siège social est situé, dans le département.

ARTICLE 3

L'affiliation au C.D.S. est liée à l'affiliation à la F.F.S. conformément à l'article 3 des statuts de la F.F.S.

ARTICLE 4

La qualité de membre du C.D.S. 54 se perd avec celle de membre de la F.F.S. conformément à l'article 5 des statuts de la F.F.S., et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au C.D.S, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du C.D.S. sont fixées par le règlement intérieur de la F.F.S. et par l'article 6 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du C.D.S. sont :

- La mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales.).
- Les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis.
- L'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'assemblée générale départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la fédération.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant:

- de 1 à 10 = 1 représentant
- de 11 à 20 = 2 représentants
- de 21 à 30 = 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'A.G. départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'A.G., avec voix consultative tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'assemblée générale est convoquée par le Président du C.D.S.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'A.G. qui ont demandé la convocation.

L'assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique du C.D.S, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la F.F.S.. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du C.D.S. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le projet de budget.

Elle désigne conformément au règlement intérieur du C.S.R. ses représentants à l'A. G. régionale.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'A.G. est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au C.S.R. et à la F.F.S.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le C.D.S. est administré par un Comité Directeur de douze membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération. Le comité Directeur suit l'exécution du budget.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

1 - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.

2 - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

3 - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

4 - Les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié un jeune de moins de vingt six ans et un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions.

La représentation des féminines au comité directeur est assurée pour cette catégorie par l'obligation de lui attribuer au moins un siège, si le nombre de licenciées est inférieur à 10% du nombre total des personnes licenciées dans le C.D.S., et un siège supplémentaire par tranche de 10% au delà de la première.

ARTICLE 11

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1 - L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix.
- 2 - Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés.
- 3 - La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le comité directeur se réunit trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du C.D.S.. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du C.D.S.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'assemblée générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président Adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le mandat du bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du C.D.S. préside les assemblées générales, le Comité directeur et le bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le C.D.S. dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du C.D.S.

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S. et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATIONS ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du C.D.S. comprennent :

- 1 - Les produits des licences et des manifestations.
- 2 - Les cotisations et souscriptions de ses membres.
- 3 - Les subventions de l'état et des collectivités territoriales et des établissements publics.
- 4 - Les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.
- 5 - Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du C.D.S. est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'A.G. statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution du C.D.S. que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 22

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du C.D.S.

ARTICLE 23

Les délibérations de l'A.G. concernant la modification des statuts, la dissolution du C.D.S. et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la F.F.S.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 24

Le Président du C.D.S. ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du C.D.S.

Il les communique également au siège de la F.F.S.

ARTICLE 25

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'assemblée générale.

ARTICLE 26

Les présents statuts ont été adoptés le 3 mai 1997 par l'assemblée générale du C.D.S 54, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la F.F.S., qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

2 - Règlement intérieur

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du C.D.S. 54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale de la F.F.S.

ARTICLE 2

Le C.D.S. 54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la F.F.S.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'Assemblée Générale

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'Assemblée Générale du C.D.S. 54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 Décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'A.G. doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs; ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des Assemblées Générales, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - Le Comité Directeur

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de douze membres minimum comportant entre autres :

- un médecin,
- un jeune de moins de vingt-six ans,
- un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,
- et au moins une représentante féminine par tranche de 10 % de licenciées du C.D.S. à la Fédération.

L'appel de candidatures a lieu au moins trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du C.D.S. au plus tard le jour de la clôture à minuit.

Les élections au Comité Directeur se font au scrutin uninominal. Sont proclamés élus les 12 premiers candidats les mieux classés à l'issue du scrutin, sous réserve de respecter le quota de représentants statutaires (médecin, éducateur sportif et

féminine). En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux classés des catégories insuffisamment représentées.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le C.D.S., selon la politique définie par l'Assemblée Générale, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président Adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif impérieux à deux séances consécutives peut être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 6 des statuts de la F.F.S. et par le règlement disciplinaire.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la F.F.S.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'Assemblée Générale entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - Le Bureau

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Président Adjoint, d'un secrétaire, d'un trésorier. Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du C.D.S. une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe et Moselle.

Cette association leur permet d'être représentés aux Assemblées Générales du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'A.D.I. à l'Assemblée Départementale sont organisées tous les 4 ans, par le C.D.S.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le même barème que celui des représentants des groupements sportifs (article 7 des statuts).

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du C.D.S.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

3 - Renseignements statistiques du CDS

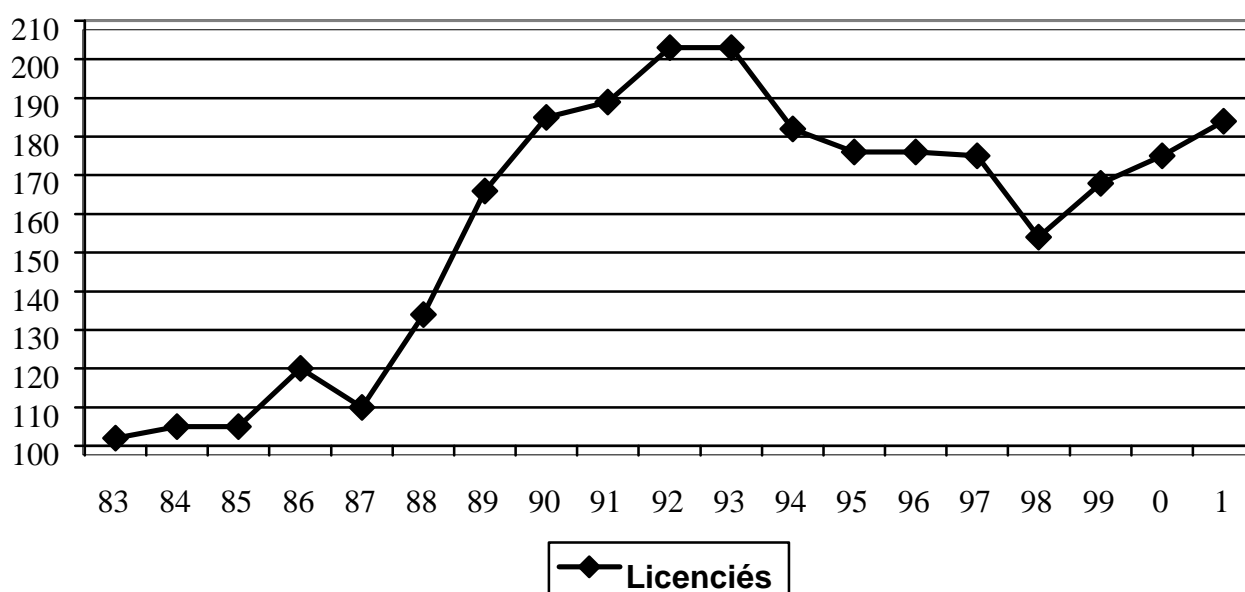
Effectif 2001 :

Nombre de clubs : 9

Nombre de licenciés : 184

Évolution des effectifs depuis 1983 et comparaison :

Année	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1
Clubs	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9
Licenciés	102	105	105	120	110	134	166	185	189	203	203	182	176	176	175	154	168	175	184



Le CDS-54 au sein de la FFS :

CDS en 2001	Nombre de fédérés	Rang	Population (recensement 1999)	Pénétration des spéléologues	Rang d'après indice de pénétration
Hérault (34)	408	1 ^{er}	896441	4,55 pour 10000	7 ^e
Bouches-du-Rhône (13)	290	2 ^e	1835719	1,58 pour 10000	39 ^e
Rhône (69)	272	3 ^e	1578869	1,72 pour 10000	35 ^e
Isère (38)	250	4 ^e	1094006	2,29 pour 10000	26 ^e
Gard (30)	248	5 ^e	623125	3,98 pour 10000	12 ^e
Alpes-Maritimes (6)	232	6 ^e	1011326	2,29 pour 10000	25 ^e
Doubs (25)	212	7 ^e	499062	4,25 pour 10000	9 ^e
Var (83)	199	8 ^e	898441	2,21 pour 10000	27 ^e
Haute-Garonne (31)	189	9 ^e	1046338	1,81 pour 10000	33 ^e
Meurthe-et-Moselle (54)	184	10^e	713779	2,58 pour 10000	24^e
Lozère (48)	108	28 ^e	73509	14,69 pour 10000	1 ^{er}
FFS hors étrangers	7609	-	60186184	1,26 pour 10000	-

L'effectif moyen au sein des 92 départements (Monaco inclus) ayant des spéléos fédérés est de 82,7 licenciés.

Féminisation et comparatifs :

Année 2000	Nombre de clubs	Nombre de fédérés	Fédérés par Club	Fédérés individuels	Total Fédérés	Nombre de femmes	Taux de féminité
ASDUN	1	11	11	-	11	1	9,1 %
ASPA	1	30	30	-	30	13	43,3 %
ASSCA	1	7	7	-	7	3	42,9 %
CLRS	1	12	12	-	12	0	0,0 %
GS-CAF	1	7	7	-	7	2	28,6 %
GSL	1	9	9	-	9	3	33,3 %
SCL	1	13	13	-	13	1	7,7 %
SS-USBL	1	10	10	-	10	2	20,0 %
USAN	1	84	84	-	84	29	34,5 %
IND-54	-	-	-	1	1	0	0,0 %
CDS-54	9	183	20,3	1	184	54	29,3 %
CDS-55	3	29	9,7	4	33	5	15,2 %
CDS-57	6	104	17,3	0	104	21	20,2 %
CDS-88	7	64	9,1	0	64	12	18,8 %
LISPEL	25	380	15,2	5	385	92	23,9 %
FFS hors étrangers	547	7365	13,5	244	7609	1492	19,6 %

Répartition en fonction des âges et comparatifs :

Catégories	14 ans et -	15 - 18 ans	19 - 22 ans	23 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 ans et +	TOTAL
ASDUN	0	0	1	0	3	5	2	11
ASPA	5	2	0	4	10	8	1	30
ASSCA	0	0	0	2	2	2	1	7
CLRS	0	0	0	0	3	7	2	12
GS-CAF	0	0	0	4	0	1	2	7
GSL	0	0	0	2	3	1	3	9
SCL	0	0	1	0	9	3	0	13
SS-USBL	0	0	0	2	2	3	3	10
USAN	5	4	20	20	16	13	6	84
IND-54	0	0	0	0	0	1	0	1
CDS-54	10	6	22	34	48	44	20	184
CDS-55	0	3	6	7	4	8	5	33
CDS-57	5	5	4	7	31	35	17	104
CDS-88	0	5	4	5	19	20	11	64
LISPEL	15	19	36	53	102	107	53	385
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document							

Situation globale en âges et comparatifs :

Année 2001	Â G E					
	minimum	Q1	moyen	médian	Q3	maximum
ASDUN	22	38	43	42	49	56
ASPA	10	24	30	37	41	56
ASSCA	27	29	42	38	44	74
CLRS	36	40	46	46	49	68
GS-CAF	25	25	36	27	52	52
GSL	24	31	40	37	53	56
SCL	19	33	35	37	39	43
SS-USBL	26	30	41	42	49	56
USAN	11	21	30	26	39	87
IND-54	42	-	42	-	-	42
CDS-54	10	27	34	35	42	87
CDS-55	16	22	35	30	45	75
CDS-57	10	21	38	40	45	70
CDS-88	16	33	39	39	47	60
LISPEL	10	26	36	37	44	87
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document.					

Représentation des mineurs et des jeunes et comparatifs :

Année 2001	Fédérés	Mineurs	Mineurs / Fédéré	Jeunes (22 ans et -)	Jeunes / Fédéré	Jeunes (26 ans et -)	Jeunes / Fédéré
ASDUN	11	0	0,0 %	1	9,1 %	1	9,1 %
ASPA	30	7	23,3 %	7	30,0 %	9	30,0 %
ASSCA	7	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
CLRS	12	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
GS-CAF	7	0	0,0 %	0	0,0 %	2	28,6 %
GSL	9	0	0,0 %	0	11,1 %	1	11,1 %
SCL	13	0	0,0 %	1	7,7 %	1	7,7 %
SS-USBL	10	0	0,0 %	0	0,0 %	1	10,0 %
USAN	84	9	10,7 %	29	34,5 %	45	53,6 %
IND-54	1	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
CDS-54	184	16	8,7 %	38	20,7 %	60	32,6 %
CDS-55	33	3	9,1 %	9	27,3 %	11	33,3 %
CDS-57	104	10	9,6 %	14	13,5 %	19	18,3 %
CDS-88	64	5	7,8 %	9	14,1 %	13	20,3 %
LISPEL	385	34	8,8 %	70	18,2 %	103	26,8 %
FFS hors étrangers	7609	524	6,9 %	NC	NC	1367	18,0 %

Niveaux de qualifications de l'encadrement et comparatifs :

Année 2001	Total Fédérés	Qualifiés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés/Diplômé
ASDUN	11	0	0	0	0	0	!Division par zéro
ASPA	30	0	1	0	0	1	30,0
ASSCA	7	0	1	0	0	1	7,0
CLRS	12	0	2	0	0	2	6,0
GS-CAF	7	0	4	0	0	4	1,8
GSL	9	0	4	0	0	4	2,3
SCL	13	1	6	0	0	7	1,9
SS-USBL	10	0	1	0	0	1	10,0
USAN	84	0	5	1	0	6	14,0
IND-54	1	0	0	0	0	0	!Division par zéro
CDS-54	184	1	24	1	0	26	7,1
CDS-55	33	1	5	1	1	8	4,1
CDS-57	104	0	13	3	1	17	6,1
CDS-88	64	0	8	0	0	8	8,0
LISPEL	385	2	50	5	2	59	6,5
FFS	7609	NC	935	232	72	1239	6,1

Statistiques rétrospectives 1978-2001 de la LISPEL :

Années	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	
ASDUN	10	10	10	10	11	12	12	10	8	10	13	14	15	13	15	18	17	12	9	12	13	14	12	11	
ASPA											8	12	14	13	16	17	19	16	26	19	22	20	25	30	
ASSCA						7	15	15	9	13	7	9	7	8	8	8	7	5	6	6	6	6	6	7	
CLRS	7	7	8	8	6	7	7	11	8	10	11	10	12	8	9	9	11	11	12	13	14	13	14	12	
CNS-GAG	10	5	8																						
GS-CAF	7	-	-	-	-	5	5	5	5	7	6	20	15	17	18	21	12	10	6	3	3	4	5	7	
GS-FEP/DMS						6	5	5	5	3															
GSL	8	10	11	13	15	8	8	7	12	13	10	18	14	19	16	15	19	13	12	9	10	7	10	9	
HADES	8	9																							
SCL							4	5	8	18	20	21	34	43	40	35	25	23	24	26	19	15	14	13	
SS-ASPTT		11	11	13	13	13	10																		
SS-ASSPN											9	18	18	15	11	15	14	15	7	6					
SS-ENSG				7																					
SS-FJEP-GAGG	5	6	6	6	8	9	4	6	8	8	3	3													
SSM-ALAST						5	6	6	4																
SS-USBL	9	8	16	18	16	17	15	18	14	18	21	20	19	12	14	13	12	13	12	11	13	11	10	10	
USAN	?	?	?	5	16	17	16	24	25	21	22	28	37	40	57	53	59	60	58	70	75	78	77	84	
CDS-54	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	174	183	
ASPRP	13	3																							
CSPLF					7	11	16	18	25	32	27	23	21	28	30	32	36	25	21	22	32	27	30	19	
GERSM					18	15	14	9	8	13	14	17	18	17	17	14	9	15	9	9	9	9	10	6	
SCAM	8	8	15	23	9	7																			
SCDM		10																							
SCLER		7	15	7	10	6	4	8	6	8	5	6	8	10	14	11	12	13	7	5	4	6	6	4	
SPB				8																					
SSRE	6	8	12	9	5	3	2	2	1	4	3	4	6	8	4										
CDS-55	27	36	42	47	49	42	36	37	40	57	49	50	53	63	65	57	57	53	37	36	45	42	46	29	
FALAISE																						12	17	11	8
GSF			7	11	10	7	5	5	9	10	11	11	9	8	10	10	9	8	9	8	8	8	9	9	
GSLG	8	8	11	15	16	18	26	33	37	34	45	31	19	16	19	18	18	21	22	21	21	20	19	20	
GSMM						12	17	17	26	14	21	15	16	13	5	5	5								
GSMS				5	-	-	-	5	5	5	5	5	6	5	5	5	5								
SAS							14	10	7	10	11	14	6	7	6	6	3	3	8	7	7	9	9	6	
SCM	8	-	5	10	13	15	19	12	33	28	27	21	18	15	27	29	28	19	23	27	24	26	23	30	
SCO					9	9	12	12	16	17	18	16	16	17	19	22	20	24	23	26	26	29	31		
SCT									1	6	5	7	4	15	17	13	11	8	6	6	7				
SS-ENF	7	8																							
CDS-57	23	16	23	41	39	61	90	94	130	123	142	122	96	96	104	105	102	80	91	93	105	106	100	104	
ABIMES																							15	4	4
Aragonite															6	8	10	9	8	9	8	12	12	12	
ASL									7	6	9	10	9	5	6	5	-	-	3	3	3				
GREPIC													3	8	6	5									
GSHV								11	13	13	15	17	21	17	17	14	11	11	8	8	10	10	12	12	
GSLV								5	8	6	4														
GSPV	11	13	11	22	20	16	24	20	15	20	22	20	25	20	16	17	20	13	13	11	9	8	9	8	
GSR					6	6																			
GSV							8	5																	
GUS								9	14	14	13	9	19	11	13	12	10	12	9	8	8	7	7	7	
SCHM	6	6	5	6	7	10	11	8	10	9	1	-	-	-	-	5	13	14	7	11	11	15	15	12	
SESAM										7	8	8	10	9	9	7	9	9	9	9	8	8	8	9	
CDS-88	17	19	16	28	33	32	43	58	67	75	72	64	79	70	73	73	75	68	57	59	57	75	67	64	
Individuels	10	22	16	19	13	5	5	11	7	9	4	7	7	3	4	2	2	2	4	2	1	3	2	5	
LISPEL	141	149	167	215	219	247	281	312	350	385	397	416	420	420	450	441	429	381	361	365	383	394	389	385	

4 - Rapport moral

Avant que nous ne débutions je tiens à vous rappeler les disparitions courant 2001 de 3 spéléos de département afin que nous honorions leurs mémoires : **Michel LOUIS** au mois de mars, **Jean-Pierre KLOSTER** du GS-CAF en avril et **Jean-Marc LEBEL** du CLRS en septembre. Pour eux et leurs familles je vous demande quelques instants de recueillement...

Comme l'an passé, une bonne partie de mon temps a été consacrée à la réception, la lecture, le tri et l'archivage de l'imposante littérature fédérale ainsi que celle des divers instances officielles (Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Général, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, etc.). À cela s'ajoute également ma présence à diverses réunions (CDOS/CROSL, CG, DDJS) pour représenter notre discipline, nouer quelques liens et faire savoir aux autorités que la spéléologie existe dans notre département.

Néanmoins, divers projets ont été suivis. Certains ont aboutis, d'autres sont encore en travaux ou à l'état de recherche.

La chute des effectifs engagée en 1993 semble s'être enrayée depuis 1998. Notre département est le dixième sur le plan de l'effectif au sein de la Fédération.

Le Comité Meurthe-et-Mosellan est le plus féminisé de Lorraine et certainement également de France. Je ne peux donc que déplorer la faible participation des femmes aux instances dirigeantes, tant des clubs que du département et de la région.

La moyenne d'âge comme l'âge médian (âge de la moitié de l'effectif) des membres du CDS sont satisfaisants par rapport aux autres CDS, à la LISPEL et certainement à la FFS. Néanmoins, et comme l'an passé, de nombreux clubs vieillissent et se dirigent probablement vers une prochaine disparition. Il devient urgent de revoir, au sein de chaque club, la politique de recrutement : de trop nombreux clubs ne s'intéressent pas ou peu aux "jeunes". Le partenariat mis en place cette année avec Jeunesse et Sport devrait permettre à chaque club de s'investir auprès de la jeunesse locale et d'en retirer peut-être de adhésions de jeunes.

Le département a vu son nombre de cadres augmenté de 6 initiateurs en 2001. À la vue de la statistique sur l'encadrement, 1 club ne dispose d'aucun cadre (ASDUN) et 3 clubs ont un taux d'encadrement très faible (ASPA, SS-USBL et USAN), tout comme en 2000. La situation globale n'est guère satisfaisante sur ce point, les autres départements de la région ayant de meilleurs taux d'encadrement.

Seuls l'ASPA et l'USAN parviennent à accroître leurs effectifs et semblent avoir une politique de développement efficace, en particulier orientée vers les jeunes.

Vous l'aurez compris, le bilan n'est pas engageant. Il nous faut réagir au sein de nos clubs pour les faire vivre au risque d'en voir disparaître dans les années à venir.

Pour le CDS-54,
Le Président

5 - Rapport d'activités

Administration :

Les membres du Comité directeur se sont réunis 3 fois cette année (le 27 janvier, jour de l'AG 2001, le 30 mai et le 4 octobre) pour divers débats. Ils ont reçu un compte-rendu pour chacune des 2 dernières séances. Ceux-ci ont été annexés à la fin de ce document.

Animations et manifestations :

Le CDS, bien que n'ayant organisé aucune manifestation cette année, s'est retrouvé partenaire de plusieurs manifestations. En effet, l'exposition du CDS a été prêtée gracieusement à la LISPEL pour la semaine de présentation du fonds bibliographique à la Bibliothèque-Médiathèque de Laxou, au CDS-55 pour le Trentenaire du Rupt-du-Puits et les XIe Rencontres d'octobre du SCP ainsi qu'à l'USAN pour son Quarantenaire et le Festival Lorrain de l'Image Souterraine.

Matériel :

Le chargeur du perforateur de marque BOSCH du CDS a rendu l'âme et il a été changé. L'ensemble a été gracieusement prêté au SCL pour des travaux ainsi qu'à l'USAN pour le brochage à Pierre-la-Treiche. Il a été demandé par la Moselle pour une prochaine expédition en Grèce : une convention de prêt est en cours d'élaboration.

Le matériel de réception a été prêté gracieusement à la LISPEL pour le repas d'AG de 2001.

Projets en cours :

Le trimestriel du CDS, Spéléo-Ino Meurthe-et-Moselle, est paru régulièrement tout au long de l'année avec ses numéros 2 à 5. Quelques spéléos commencent à percevoir l'intérêt d'une telle publication sur le département et font passer des informations. Néanmoins le journal vit principalement grâce aux membres du Comité directeur qui sont sollicités fréquemment. Il serait intéressant que chaque club envisage d'y publier ses travaux, ses activités, ses propositions de camps...

Le partenariat avec Jeunesse et Sport a débuté pendant les vacances de Noël. 3 groupes ont bénéficié de sorties dans les grottes de Pierre-la-Treiche. Le calendrier se remplit peu à peu. Nous attendons les cadres volontaires avec impatience.

Le stage de Pâques se prépare. Il y a quelques difficultés à trouver l'encadrement. Comme pour le stage "Jeunes" de la LISPEL nous espérons avoir des cadres fédéraux afin de justifier les demandes de subventions qui seront faites en 2002 pour les formations.

Le projet d'achat d'une grande tente est suivi ; des devis sont arrivés. Il faut maintenant aller voir les différents matériels et réfléchir au plan de financement (environ 20 000F ou 3 050 €).

Secours et sécurité :

Un secours spéléo a eu lieu au mois de septembre dans les grottes de Pierre-la-Treiche. Il s'est soldé par la découverte du corps inerte de Jean-Marc LEBEL.

Le brochage des grottes de Pierre-la-Treiche s'est poursuivi et devrait s'achever en 2002.

Aucun travail n'a pu être réalisé dans la grotte du Chaos...

6 - Rapport financier

Bilan financier 2001 (au 31 décembre 2001) :

ACTIF		PASSIF	
en francs F en euros €		en francs F en euros €	
Livret d'épargne	21 234,98 ... 3 237,25	Report des exercices	23 834,44...3 633,54
Compte courant	16 246,02 ... 2 476,71	Résultat de l'exercice 2001	301,73.....46,00
Produit à recevoir	610,49 93,07	Provision totale.....	8 000,00.... 1 219,59
.....	Charges à payer	5 955,66.....907,93
TOTAL ACTIF	38 091,49 ... 5 807,03	TOTAL PASSIF	38 091,83....5 807,06
<i>Écart de conversion franc/euro : 0,34 F ou 0,03 €</i>			

Compte de résultat de l'exercice 2001 (du 1/1/2001 au 31/12/2001) :

CHARGES		PRODUITS	
en francs F en euros €		en francs F en euros €	
Frais administratifs	210,50 32,09	Quote-part LISPEL.....	4 276,80.....651,99
Frais postaux & SIMM.....	3 406,00 519,24	Intérêts livret	610,49.....93,07
Aide aux formations	2 275,00 346,82	Subvention CG-54.....	3 500,00.....533,57
Aide aux manifestations	3 000,00 457,35	Subvention FNDS.....	1 000,00.....152,45
Matériel DDJS-54	15 191,66 ... 2 315,95	Subvention DDJS-54	15 000,00....2 286,74
Manque à gagner biblio.	79,00 12,04	Reprise sur provision.....	1 500,00.....228,67
Achat de matériels	1 423,40 217,00	Remboursement LISPEL.....	4 000,00.....609,80
Système Nicola	4 000,00 609,80	Solidarité famille LEBEL	4 100,00.....625,04
Solidarité famille LEBEL	4 100,00 625,04		
TOTAL CHARGES	33 685,56 ... 5 135,33		
Résultat de l'exercice	301,73 46,00		
TOTAL	33 987,29 ... 5 181,33	TOTAL PRODUITS.....	33 987,29....5 181,33
<i>Écart de conversion franc/euro : 0,00 €</i>			

Budget 2001 (pour mémoire) et budget prévisionnel 2002 :

PRODUITS	2001				2002	
	Ouvert		Réalisé		Ouvert	
	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €
Quote-part LISPEL	4 000,00	609,80	4 276,80	651,99	4 263,72	650,00
Intérêts du livret	700,00	106,71	610,49	93,07	655,96	100,00
Subvention CG-54	3 500,00	533,57	3 500,00	533,57	3 607,76	550,00
Subvention FNDS	1 000,00	152,45	1 000,00	152,45	26 894,24	4 100,00
Subvention DDJS-54	-	-	15 000,00	2 286,74	-	-
Solidarité famille LEBEL	-	-	4 100,00	625,04	-	-
Remboursement LISPEL	-	-	4 000,00	609,80	-	-
Reprise sur provision	-	-	1 500,00	228,67	-	-
Stages vacances	-	-	-	-	9 839,36	1 500,00
TOTAL	9 200,00	1 402,53	33 987,29	5 181,33	45 261,04	6 900,00

CHARGES	2001				2002	
	Ouvert		Réalisé		Ouvert	
POSTE	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €	en francs F	en euros €
Frais admin. & bureau	700,00	106,71	210,48	32,09	229,58	35,00
Frais postaux & SIMM	3 000,00	457,35	3 406,00	519,24	3 607,76	550,00
Aide aux formations	1 000,00	152,45	2 275,00	346,82	26 894,24	4 100,00
Mise en provision	1 500,00	228,67	0,00	0,00	2 492,64	380,00
Aide aux manifestations	1 000,00	152,45	3 000,00	457,35	1 016,73	155,00
Achat de matériels	2 000,00	304,90	20 615,06	3 142,75	11 020,08	1 680,00
Solidarité famille LEBEL	-	-	4 100,00	625,04	-	-
Manque à gagner	-	-	79,00	12,04	-	-
TOTAL	9 200,00	1 402,53	33 685,54	5 135,33	45 261,03	6 900,00

Détail des répartitions :

PRODUITS :

Subvention FNDS : équivalente aux coûts des formations

Stages vacances : 1 500 €(30 × 50 €)

CHARGES :

Aide aux formations : stage du CDS de Pâques : 3 990 €(38 €× 7 jours × 15 personnes)
formations diplômantes : 110 €

Achat de matériels : indemnité des cadres : 690 €(30 × 23 €)
achats de 10 combinaisons : 760 €(10 × 76 €)
divers : 230 €

7 - Inventaire des matériels

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau (*chez président*)
- CD Photo KODAK (3 unités) (*chez président*)
- Duplicateur GESTETNER 460
- Graveur de stencils ORPO-TOSHAFAX MA750
- Logiciel de comptabilité (*chez trésorier*)
- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35
- Machine à relier RELISPIRE
- Photocopieuse CANON PC10 (*chez président*)

b) Exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre (10 unités)
- Grille expo caddie 1 travée (2 unités)
- Grille expo caddie 3 travées (20 unités)
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 40
- Coupe à desserts : 50
- Couvert (couteau-fourchette-cuillère) : 42
- Cruche : 4
- Cuillère (petite) : 47
- Salière : 4
- Saladier : 9
- Tasse à café : 42
- Verre : 38

d) Équipement initiation (local USAN)

- Sept équipements de base complets (*chez D. RODANGE*)
- Dix casques éclairage à LED
- Huit combinaisons (XS, S, M, L)

e) Matériel spéléo divers (local USBL)

- Bloqueur basic : 6
- Bloqueur de poitrine : 1
- Descendeur autobloquant : 1
- Descendeur simple : 1
- Kit pour cordes : 1
- Lampe à carbure ALP : 1
- Lampe à carbure FISMA : 4
- Maillon ½ rond alliage : 1
- Mousqueton acier : 11
- Poignée PETZL : 1
- Poulie fixe : 2
- Sangle torse harnais : 4

f) Matériel de désobstruction (local ASDUN)

- Burin bêche
- Burin pic
- Burin pelle
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA
- Marteau électro-pneumatique MAKITA
- Marteau électro-pneumatique sur accus BOSCH avec chargeur, 3 accus et mèches (*local USAN*)
- Rallonge électrique 2 × 2,5 mm² en 50 mètres (3 unités)
- Jeu de mèches (18 mm, 20 mm, 35 mm)

g) Matériel de pompage (local USBL)

- Bouchon de 40
- Pompe PUMPEX 700 W de 32 m³/h
- Raccord 65/40 (3 unités)
- Tuyau pompier en 65 mm 20 mètres
- Tuyau pompier en 40 mm 20 mètres (3 unités)

h) Matériel de secours (local ASDUN)

- Brancard type T.S.A. (2 dont 1 *local USBL*)
- Équipement palan (6 unités)
- Matelas coquille (1 unité)

8 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et présidents :

Identifiant du club	Nom du club	Effectif 2001	Président
L54-023-000 ASDUN	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo du <u>D</u> istrict <u>U</u> rbain <u>N</u> éodomien	11	BOYETTE François 40, rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 47 12 62
L54-031-000 ASPA	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo et <u>P</u> lein <u>A</u> ir	30	CUNY Bertrand 4, rue du Fort Joly 54390 FROUARD 03 83 49 00 19
L54-003-000 ASSCA	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléologique de <u>S</u> auvegarde des <u>C</u> avernes	7	GAPP Marc 16, Grand'rue 57830 SAINT-GEORGES 03 87 25 95 09
L54-004-000 CLRS	<u>C</u> ercle <u>L</u> orrain de <u>R</u> echerche <u>S</u> péléologique	12	BASTIEN Claude 27, rue Charles Courtois 54210 ST NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-028-000 GS-CAF	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléo du <u>C</u> lub <u>A</u> lpin <u>F</u> rançais de <u>N</u> ancy	7	CHAMPAGNE Bernard 155, rue Claude Monet 54710 LUDRES 03 83 25 93 75
L54-011-000 GSL	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléo de <u>L</u> illebonne	9	ROCHE Michel Pav. 7, Lotissement SAPRR 54170 ALLAIN 03 83 52 02 81
L54-018-000 SCL	<u>S</u> péléo- <u>C</u> lub de <u>L</u> unéville	13	CABANSKI Romain 151, rue des Jardins 57600 FORBACH 03 87 84 21 69
L54-022-000 SS-USBL	<u>S</u> ection <u>S</u> péléologique de l' <u>U</u> nion <u>S</u> portive du <u>B</u> assin de <u>L</u> ongwy	10	FIZAINÉ Jean-Paul 3, rue du Château d'eau 54135 MEXY 03 82 24 19 06
L54-021-000 USAN	<u>U</u> nion <u>S</u> péléologique de l' <u>A</u> gglomération <u>N</u> ancéienne	84	PRÉVOT Daniel 2, rue de Cronstadt 54000 NANCY 03 83 27 01 93
		183	

Représentation au sein du CDS :

Année 2001	Effectif	Représentation	Électeurs	Représentation	Écart
ASDUN	11	6,0 %	2	8,7 %	2,7 %
ASPA	30	16,3 %	3	13,0 %	-3,3 %
ASSCa	7	3,8 %	1	4,3 %	0,5 %
CLRS	12	6,5 %	2	8,7 %	2,2 %
GSCAF	7	3,8 %	1	4,3 %	0,5 %
GSL	9	4,9 %	1	4,3 %	-0,6 %
SCL	13	7,1 %	2	8,7 %	1,6 %
USAN	84	45,7 %	9	39,1 %	-6,6 %
USBL	10	5,4 %	1	4,3 %	-1,1 %
IND-54	1	0,5 %	1	4,3 %	3,8 %
TOTAL	184	100,0 %	23	99,7 %	-0,3 %

9 - Les adresses utiles



Siège social : 130, rue Saint Maur / 75011 PARIS / ☎ : 01.43.57.56.54 / 📠 : 01.49.23.00.95 /
mél : ffs.paris@wanadoo.fr / site Internet : <http://www.ffspeleo.fr>
Pôle technique : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
mél : ffs.lyon@wanadoo.fr
mél Gestion des adhérents : ffs.adherent@wanadoo.fr
mél Comptabilité : ffs.compta@wanadoo.fr
mél Secrétariat : ffs.secret@wanadoo.fr

Président : Joël POSSICH / 4, allée Philibert Piccot / 69150 DECINES-CHARPIEU /
☎ : 04.78.49.35.88 / 📠 : 04.78.49.78.14 / 📠 : 06.16.70.62.60 /
mél : la-presse-de-charpieu@wanadoo.fr

Président adjoint : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-
MONTCEAUX / ☎ : 01.64.93.85.86 / 📠 : 01.64.93.85.86 /
mél : dchaillo@club-internet.fr

Vice-Président : Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES /
☎/📠 : 05.59.13.90.17 / ☎ : 03.80.85.78.21 /
mél : claude.mouret@wanadoo.fr

Secrétaire général : Bernard LIPS / 4, avenue Salvador Allende / 69100 VILLEURBANNE /
☎ : 04.78.93.32.18 / 📠 : 04.78.89.78.02 / ☎ : 04.72.43.79.51 /
mél : lips@genserver.insa-lyon.fr

Secrétaire adjoint : François JOVIGNOT / 1, rue Bossuet / 21160 MARSANNAY-LA-COTE /
☎:03.80.52.83.97/ ☎:03.80.52.23.23/ mél:françois.jovignot@wanadoo.fr

Trésorier : Éric LEFEBVRE / 3, rue Paul Verlaine / 91240 ST MICHEL-SUR-ORGE /
☎ : 01.69.46.13.66 / 📠 : 01.60.15.26.81 / mél : eric.lefebvre@ambassade.tm.fr

Trésorier adjoint : Michel BAILLE / 26, chemin de Tabor / 91310 LINAS /
☎ : 01.69.80.94.35 / 📠 : 01.64.49.83.32 / ☎ : 01.64.49.83.38 /
mél : baille.bsa@wanadoo.fr

Directeur Technique National : Claude ROCHE / 11, rue Pasteur / 89100 SENS /
☎ : 01.43.57.56.54/ 📠 : 01.49.23.00.95 / 📠 : 06.80.99.27.79 /
mél : FFS.dtn@wanadoo.fr

COMMISSIONS F.F.S.

Assurance : Michel DECOBERT / La Petite Garrigue / Les Ombrées / 47340 SAUVAGNAS /
☎/📠 : 05.53.95.73.89 / mél : decobert@club-internet.fr

Audiovisuel : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G.d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-
MONTCEAUX / ☎ : 01.64.93.85.86 / 📠 : 01.64.93.85.86 /
mél : dchaillo@club-internet.fr

Canyonisme : Thierry SAUNIER / Route du Stade / Quartier de Versailles / 13840 ROGNES/
☎/📠 : 04.42.50.30.88 / 📠 : 06.07.25.19.94 / 📠 : 06.07.25.19.94 /
mél : ty.saunier@wanadoo.fr

Documentation : Jacques ORSOLA / 37, rue du Bon Pasteur / 69001 LYON /
☎ : 04.78.27.35.18 / 📠 : 04.78.39.15.19 / mél : la-rouille@ifrance.com

Enseignement (EFS) : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.35.76 /
📠 : 04.78.42.15.98 / mél : ffs.lyon@wanadoo.fr /
site Internet : www.ecole-francaise-de-speleologie.com

Président : Philippe KERNEIS / 67, avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART /
☎ : 01.41.90.08.11 / 📠 : 06.07.83.26.88 / mél : kerneis@magic.fr

Environnement : Christophe TSCHERTER / Le Bourg / 43260 St HOSTIEN /
☎:04.71.57.68.32/ 📠:04.71.07.41.72/ mél:christophe.tscherter@wanadoo.fr

Financière : *poste vacant*

Jeunes : Rémy HELCK / Montréal / 07110 LARGENTIERE / ☎ : 04.75.36.88.26 /
mél : rem.explo@wanadoo.fr

Médicale (COMED) : Jean-Michel OSTERMANN / Bourg / 24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE/
☎ : 05.53.55.04.57 / 📠 : 05.53.62.19.57 / mél : jmostermann001@rss.fr

Plongée : Joëlle LOCATELLI / 4, rue Claude Bernard / 01100 BELLIGNAT /
☎:04.74.73.42.43/ 📠:06.80.14.92.55/ 📠:04.74.73.24.85/ mél:jlocatel@visteon.com

Professionnelle : Pierre RIAS / "La Batteuse" / 26420 St MARTIN-EN-VERCORS /
☎: 04.75.45.51.69 / 📠: 04.75.45.53.39 / mél: Rias.Labatteuse@wanadoo.fr

Publications : Alain MORENAS / Route de Vasion / 26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES/
☎ : 04.75.98.76.46

Réd. Chef Spelunca : Philippe DROUIN / Chavannes / 38930 BOUVESSE-QUIRIEU /
☎/📠: 04.74.83.40.78 / 📠: 06.80.32.66.07 / mél:cageoffroy@wanadoo.fr

Réd. Chef Karstologia : Jean-Jacques DELANNOY / Laboratoire de Géographie de
l'Université de Savoie / Campus scientifique / 73376 LE BOURGET
DU LAC / ☎ : 04.79.75.81.04 / 📠 : 04.79.75.87.77 /
mél : Karstologia@univ-savoie.fr

Relat° et expédit° internationales : Marc FAVERJON / rue de Bidon / 07700 St MARCEL-
D'ARDÈCHE / ☎ : 04.75.98.76.46 / 📠 : 04.75.98.66.33 /
☎ : 04.70.30.80.99 / mél : marc-faverjon@ifrance.com

Scientifique : Stéphane JAILLET / 3, voie des Mares / 55000 VILLE-SUR-SAULX /
☎/📠 : 03.29.71.33.49 / mél : stephane-corinne.jaillet@wanadoo.fr

Secours (SSF) : La Charniaz / 73340 BELLECOMBE-EN-BAUGES / ☎ : 05.59.28.71.00 ou
si absent : 08.36.61.61.36 code 27.25.18 puis n° de téléphone à rappeler

Président : Christian DODELIN / La Charniaz / 73340 BELLECOMBRE-EN-BAUGES/
☎/📠:04.79.63.83.30/ 📠:04.79.31.11.86/ mél:Christian.Dodelin@wanadoo.fr

Spelunca-Librairie : Gérard PROPOS / Le Devenson B / Allée des Pins /13009 MARSEILLE/
☎:04.91.41.01.42/📠:04.91.41.13.28/mél: spelunca.librairie@wanadoo.fr

Statuts & R.I. : Jean-Pierre HOLVOET / 6, rue G. de Champeaux / 77720 CHAMPEAUX /
☎ : 01.60.69.97.50 / 📠 : 01.60.69.95.57 / ☎ : 01.64.09.56.88 /
mél : jean-pierre.holvoet@libertysurf.fr

DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Conservatoire : Damien DELANGHE / 124, rue du Tondu / 33000 BORDEAUX /
☎ : 05.56.96.20.77 / 📠 : 05.56.98.26.62 / mél : eugee@wanadoo.fr

Liaison FEALC (Fédération Spéléologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes) :
Alain GILBERT / 8, rue Saint MARTIN / Cité Pasteur / 97300 CAYENNE /
☎/📠 : 05.94.31.65.49 / mél : A.GILBERT@Mdi-guyane.fr

Liaison FSCE (Fédération Spéléologique de la Communauté Européenne)
Marc FAVERJON / rue de Bidon / 07700 St MARCEL-D'ARDÈCHE /
☎ : 04.75.98.76.46 / 📠 : 04.75.98.66.33 / ☎ : 04.70.30.80.99 /
mél : marc-faverjon@ifrance.com

Liaison UIS (Union Internationale de Spéléologie)
Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES /
☎/📠 : 05.59.13.90.17 / ☎ : 03.80.85.78.21 / mél : claude.mouret@wanadoo.fr

Presse : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-MONTCEAUX /
☎ : 01.64.93.85.86 / 📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Prix fédéraux : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-
MONTCEAUX / ☎ : 01.64.93.85.86 / 📠 : 01.64.93.85.86 /
mél : dchaillo@club-internet.fr

Produits fédéraux : Gérard PROPOS / Le Devenson B / Allée des Pins /13009 MARSEILLE/
☎ : 04.91.41.01.42 / 📠 : 04.91.41.13.28

Relations GTIF : Laurent GALMICHE / 14, rue Henry Guy / 70800 / St LOUP-SUR-
SEMOUSE / ☎ : 03.84.49.09.50 / mél : Lgalmche@aol.com

Relations SNPSC et suivi BE : François JOVIGNOT / 1, rue Bossuet / 21160
MARSANNAY-LA-CÔTE / ☎ : 03.80.52.83.97 /
mél : françois.jovignot@libertysurf.fr

Suivi Accrobranche : Thierry SAUNIER / 46, allée G. de Maupassant / 13500 MARTIGUES/
☎ : 04.42.42.06.28 / 📠 : 06.07.25.19.94 / ☎ : 06.07.25.19.94 /
mél : ty.saunier@wanadoo.fr

Suivi du FAAL : Fabrice ROZIER / 37, allée des Durbecs / 81400 St BENOIT-DE-CARMX /
☎ : 05.63.36.48.62 / ☎ : 05.63.54.10.09 / mél : Fabrice.rozier@wanadoo.fr



Siège social : Maison des Sports / 13, rue Jean Moulin / 54510 TOMBLAINE /
mél : lispel@fr.st / site Internet : <http://lispel.fr.st>

Pôle technique : Maison Lorraine de la Spéléologie / 17, rue H. Chevalier / 55000 LISLE-EN-RIGAULT / ☎ : 03.29.71.30.12

Président : Jean-Luc METZGER / 66, rue du Vieil Aître / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : metzger@fr.st

Vice-Président : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / ☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Jean-Paul KELLER / 47, rue de Sèvres / 54180 HEILLECOURT /
☎ : 03.83.54.28.38

Trésorier adjoint : Sylvie GOBERT / 17, rue du Luxembourg / Résidence Neptune / 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY / ☎/📠 : 03.83.53.37.22 /
mél : sylvie.gobert@infonie.fr

Secrétaire : Jean-Pierre BEAUDOIN / 52, Rue Colonel Driant / 55430 BELLEVILLE /
☎ : 03.29.84.24.50

Secrétaire adjoint : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU /
☎ : 03.83.27.79.77 / ☎ : 03.83.28.70.28

COMMISSIONS LISPEL

Archéologie : Alain WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
☎ : 03.83.18.41.41 / mél : alain.weber@equipement.gouv.fr

Assurance CNI : Régis CUNIN / 22, rue du Chemin Blanc / 54000 NANCY /
☎ : 03.83.98.39.60 / mél : Regiscunin@aol.com

Bibliothèque : Pascal CUXAC / 60, boulevard d'Haussonville / 54000 NANCY /
☎ : 03.83.41.01.92 / mél : Cuxac@inist.fr

Canyonisme : Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL /
☎ : 03.83.25.20.46 / ☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Enseignement : Jean-Pierre DEPAQUIS / 23, rue des Semonts / 51200 ÉPERNAY /
☎ : 03.26.52.29.55 / ☎ : 03.26.59.50.50 /
mél : jean.pierre.depaquis@wanadoo.fr

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / ☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Informatique : Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL /
☎ : 03.83.25.20.46 / ☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Jeunes : Étienne WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00

Photographie : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU /
☎ : 03.83.27.79.77 / 📠 : 03.83.28.70.28

Plongée : *poste vacant*

Refuge : par intérim, Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / 📞 : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Scientifique : Stéphane JAILLET / 3, Voie des Mares / 55000 VILLE-SUR-SAULX /
☎ : 03.29.71.33.49 / mél : stephane-corinne.jaillet@wanadoo.fr

Secours : *poste vacant*

CDS-54

Siège social : Chez Christophe PRÉVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / mél : cds54@fr.st / site Internet : <http://cds54.fr.st>

Président : Christophe PREVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.83.66.36.83 (Itinériss) / 📞 : 03.29.91.19.70 /
mél : president@cds54.fr.st

Vice-président 54-nord : Joël LEFEBVRE / 150, rue Mac-Mahon / 54000 NANCY /
☎ : 03.83.30.77.55

Vice-Président 54-sud : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / 📞 : 03.83.39.64.40 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Cyril WIRTZ / Avenue du Pont Bernon / Bâtiment André Chénier / Entrée C 26 /
54200 TOUL / 📞 : 06.74.35.07.05 (Itinériss)

Secrétaire : Sylvie GOBERT / 17, rue du Luxembourg / Résidence Neptune / 54500
VANDOEUVRE-LÈS-NANCY / ☎/📠 : 03.83.53.37.22 / mél : sylvie.gobert@infonie.fr

CTD-SSF : François BOYETTE / 40, rue du Général Thiry / 54230 NEUVES-MAISONS /
☎ : 03.83.26.43.36 / 📠 : 03.83.47.38.73 / 📞 : 06.07.19.37.59 / 📞 : 03.83.47.12.62 /
mél : tlm2@wanadoo.fr

CTA-SSF : Jean-Paul FIZAINÉ / 3, rue du Château d'Eau / 54135 MEXY /
☎ : 03.82.24.19.06 / 📞 : 03.87.75.40.28

CTA-SSF : François ROCHE / 72bis, rue Jean Jaurès / 54230 NEUVES-MAISONS /
☎ : 03.83.26.49.72 / 📞 : 03.83.47.12.05 / mél : alakaluf@wanadoo.fr

Correspondant EFS : Romain CABANSKI / 151, rue des Jardins / 57600 FORBACH /
☎ : 03.87.84.21.69 / mél : correspondant_efs@cds54.fr.st

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.01.93 / 📞 : 03.83.39.64.40 /
mél : commission_environnement@cds54.fr.st

Lexique : ☎ : téléphone domicile / 📞 : téléphone portable / 📞 : téléphone travail / 📠 : télécopieur

Annexes : comptes-rendus des réunions de CD

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 30 mai 2001

Présents : Sylvie GOBERT, Jean-paul KELLER, Martial MARTIN, Christophe PRÉVOT, Daniel PRÉVOT, Cyril WIRTZ

Absents : Dominique DUCHAMP, Joël LEFEBVRE, Jean-Luc METZGER, Denis RODANGE

Résumé des délibérations (suivant l'ordre du jour) :

Demande de subvention de l'USAN pour le Festival Lorrain de l'Image Souterraine

La subvention demandée était de 2 000 F. Le CDS accorde 3 000 F, considérant l'importance de l'événement pour le milieu spéléo et l'absence de réponse positive du Conseil général.

Articles prévisionnels de SIMM

- SIMM 4 : présentation du spéléodrome, 1^{ère} partie
 - article sur les travaux de l'USAN aux 7-Salles
 - article sur les travaux de mise en sécurité dans les grottes de Pierre-la-Treiche
 - in mémoriam : Jean-Pierre KLOSTER
- SIMM 5 : présentation du spéléodrome, 2^{ème} partie
 - historique du gouffre Jean Bernard
 - présentation du stage de spéléo organisé par le CDS dans le Doubs
 - préparation de l'AG 2002

Système de communication souterraine

Le CDS attend les tests que fera la LISPEL avec le jeu d'appareils de type Nicola pour savoir s'il investit dans un autre jeu d'appareils ou dans un autre système. L'argent provisionnée (9 600 F) reste donc à disposition pour cela. **Daniel** suit le dossier.

Projet 2002

Le CDS organisera un stage technique de spéléo dans le Doubs. Ce stage portera sur l'exploration, l'équipement, la topographie et la photographie. Il se déroulera soit sur un long week-end (Pâques) soit sur une semaine pendant les vacances de printemps avec possibilité de ne venir que quelques jours. Ce projet permettra de faire une demande de subvention pour les frais d'hébergement et de déplacement des stagiaires ! **Sylvie, Martial et Christophe** montent le projet.

Liste de matériels subventionnables par le Conseil général

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle subventionne l'achat de matériels de sécurité par les clubs suivant une liste établie. En spéléo cette liste contient : échelles et cordes. Elle doit être modifiée... Nous proposerions : casque avec éclairage électrique, harnais avec longues, cordes, échelles, sangles, protège-cordes, mousquetons. Cette liste est à revoir par rapport au matériel de protection des professionnels des travaux aériens et par rapport à la FFS.

Achat d'une grande tente

La première phase (prospection auprès d'entreprises) s'achève ; nous avons pour l'instant retenu la proposition de Bâches Favé à Vaucouleurs (structure initiale 3 m x 6 m puis éléments 3 m x 6 m). Il reste à aller voir sur place et discuter pour envisager le plan de financement (environ 14 500 F pour la structure initiale et 7 200 F par élément supplémentaire). **Martial et Christophe** irons discuter.

Matériel à remplacer

Le chargeur du perforateur a rendu l'âme. Le perforateur étant encore en bon état et disposant de 3 batteries, nous optons pour le rachat d'un chargeur neuf (environ 900 F). **Cyril** s'en charge.

Brochage à Pierre-la-treiche

Les opérations se poursuivent dans la mise en sécurité des grottes. Il faut racheter des ampoules chimiques (environ 100 F les 10) pour poursuivre. **Christophe** s'occupe de passer commande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après 2,5 heures de délibérations à 22h.

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 4 octobre 2001

Présents : Dominique DUCHAMP , Sylvie GOBERT, Jean-paul KELLER, Martial MARTIN, Jean-Luc METZGER, Christophe PRÉVOT, Daniel PRÉVOT, Cyril WIRTZ

Absents : Joël LEFEBVRE, Denis RODANGE

Résumé des délibérations :

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion de mai

Articles prévisionnels de SIMM

- SIMM 5 : préparation de l'AG 2002
 - présentation du partenariat avec jeunesse et Sport
 - présentation du stage de spéléo d'avril organisé par le CDS dans le Doubs
 - travaux de brochage à Pierre-la-Treiche
- SIMM 6 : présentation du spéléodrome de Nancy
- compte-rendu de l'AG 2002

Aide aux nouveaux initiateurs

Le département a gagné 4 initiateurs cette année. Le stage leur avait coûté 2 275 F chacun. La LISPEL a pris en charge 50 % des coûts (1 137,5 F chacun). Pour sa part le CDS prend en charge 25 % des coûts (568,75 F chacun). Chacun n'aura finalement payé que 568,75 F !

Aide à la famille LEBEL

Le CDS s'occupe de la collecte qui se monte à 4 100 F mais ne participera pas pour ne pas créer de situations conflictuelles par rapport aux décès précédents récents (GAMEZ, KLOSTER) où le CDS n'a rien donné et les futurs (qui pourraient être oubliés !).

Stage spéléo du CDS

Le stage aura lieu du samedi 6 avril au samedi 13 avril au centre des Chenestrels (à côté d'Ornans). Le montant devrait tourner aux alentours de 250 F par stagiaire et par jour (nourriture, logement et transport de puis Nancy et sur place). L'objectif de ce stage sera multiple et établi en fonction des demandes mais on y trouvera certainement : perfectionnement, équipement, topographie, auto-secours, tests techniques pour l'initiateur. Le CDS va faire une demande de subvention pour réduire le coût aux stagiaires et en particulier aux jeunes.

Assemblée générale 2002

La date de l'AG est fixée au samedi 26 janvier. Comme chaque année nous aurons à désigné les représentants du CDS au niveau régional.

État du budget

À la mi-octobre le budget est :

RECETTES		DÉPENSES	
Quote-part LISPEL	4 276,80 F	Frais administratifs	10,50 F
Subvention Conseil général	3 500,00 F	Frais postaux	2 436,00 F
Subvention FNDS	1 000,00 F	Achats matériel	1 423,40 F
Reprise de provision	1 500,00 F	Subvention USAN	3 000,00 F
		Aide initiateurs	2 275,00 F
TOTAL	10 276,80 F	TOTAL	9 144,90 F
Le CDS doit recevoir <i>4 000 F</i> de la LISPEL comme remboursement d'avance d'un système Nicola dès que celui-ci sera arrivé. Cette somme devra être provisionnée pour le futur achat d'un système de communication par le CDS !		Le dernier envoi de SIMM (n°5 - décembre) devrait coûter environ <i>680 F</i> en enveloppes.	
En entrée-sortie nous avons également l'achat de casques et de combinaisons pour les stages en partenariat avec Jeunesse et Sport pour un montant total de <i>15 000 F</i> .		À cela s'ajouteront l'ensemble des photocopies des SIMM (2 à 5) soit <i>160 F</i> .	
		Nous venons de recevoir l'appel de cotisation du CDOS qui se monte à <i>200 F</i> .	
BILAN FINAL : 10 276,80		BILAN FINAL : 10 184,90	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après 2h15 de délibérations à 21h15.